



A tous les PE2



Tél. : 01.48.96.36.11

Fax : 01.48.96.36.80

Les documents officiels de l'administration seront disponibles sur le site de l'IA au retour des vacances de Février.

Mais, compte tenu du retard de traitement de la carte scolaire*, la liste des postes réservés aux sortants IUFM ne sera connue qu'ultérieurement et l'ouverture du serveur pour le mouvement se fera le 31 mars 2008 (date susceptible de changer).

*Le gouvernement a décidé de reporter les opérations de répartition des emplois après les élections municipales n'assumant pas les conséquences de fermetures de classes prévisibles.

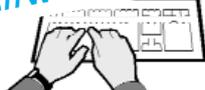
**SPÉCIAL
MOUVEMENT**



Les élus du SNU.ipp vous feront part des informations concernant :

- le mouvement des PE2
- les permutations.

Visitez le site
<http://www.snuipp.fr/93>



L'information syndicale (2 x 1/2 journée par année scolaire) est un droit inscrit dans le code de la Fonction Publique, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Vous avez, par contre, tout intérêt à le défendre en le faisant vivre. Le SNUipp informera l'administration.

**Permanence IUFM Mardi entre 12 h et 13 h
Hall de l'IUFM**



Fédération
Syndicale
Unitaire

Quels sont les types de poste sur lesquels je peux être nommé(e) ?

Barème des PE2 : Nombre d'enfants,
puis par catégorie, départagé avec l'âge par ordre décroissant.

- un poste d'adjoint en maternelle ou en élémentaire.
- un poste réservé aux sortants d'IUFM (1ère aff. R08) dans les bassins 2, 3 et 4, sous réserve de l'avoir demandé, sur lequel vous pourrez exercer 2 ans à TP (la liste vous sera communiquée dès que possible, venez nous la demander dans le hall de l'IUFM le mardi).
- un poste partagé.
Les collègues sont nommés à TD sur les circonscriptions (adj.cl.élém.fractionné) puis en fonction des regroupements possibles (1/2 + 1/2 ; 2/3 + 1/3...) proposés par les IEN. Les collègues y sont nommés à TP par l'Inspecteur d'Académie.
Dans la continuité du service, l'administration renommera les mêmes personnes si les regroupements existent encore.
Les postes partagés concernent aussi bien les maternelles que les élémentaires.
- un poste de remplacement ZIL, BD, vous effectuerez les remplacements des collègues en congés (maladie, maternité), BFC, remplacement des collègues en stage.
- un poste fléché «langue» que vous pourrez demander sous réserve d'avoir l'habilitation ou la certification dans les langues suivantes : Anglais, Allemand, Italien et Portugais.
- un poste d' AIS (en principe si vous êtes volontaire).

Représentation syndicale aux commissions paritaires

10 élus du personnel : 8 SNU.ipp/FSU - 1 SE/UNSA - 1 SNUDI/FO

La représentation du SNU.ipp fait suite aux élections professionnelles des 10 500 collègues titulaires de Seine Saint Denis.

Une telle représentativité s'explique par une présence militante importante dans la plupart des villes du département, plus de 2450 syndiqués à la date d'aujourd'hui.

Cela permet une connaissance du terrain (postes vacants, services partiels, localisation des écoles) très utile pour le mouvement initial ou complémentaire.

Cela permet un suivi pour les affectations des mis à disposition, une intervention pour les changements d'affectation de dernière minute liés à des problèmes personnels ou de carte scolaire.

CAPD			
Inscrits	10 206	Votants	6 850
Exprimés	6 446	67,12 %	
SNU.ipp	4 217 voix	65,42 %	8 sièges
SE	786	12,19 %	1 siège
FO	561	8,70 %	1 siège
SGEN	229	3,55 %	-
SUD	371	5,76 %	-
SNE	282	4,37 %	-

Vos élus SNU.ipp :

COCHAIN François - MARCHAND Caroline - COUVE Joël - GERIN-GOUTMANN Muriel - DESMAELE Sylvie
VERDEGUEZ Maria - JADAUD Claire - ZAPARUCHA Yves - POMMIER Brigitte - CHELERS François
SCHWENG Catherine - DECHATRES Maryse - LE BRAS Sébastien - SAUVAGET-BOGNINI Nathalie
BOUISSONNIE Jean - CARON Martine - LUTTENAUER Bruno - BONTOUX Karine - CADY Jeanne
SARRABEYROUSE Olivier - FAUVIAU Ingrid - PANIER Nathalie - POIRIER Hugues - SCHNEIDER Rachel